

ORGANISATION SPORTIVE COUPE DE L'ANJOU 2017



Résultats Féminins

1 ^{er} tour COUPE FEMININE			
COF001	VOLLEY-BALL CENTRE MAUGES 2 (DEP)	VC AUTHION (DS DEP)	0 - 3
COF002	AS.SP.DE ST-SYLVAIN D'ANJOU (DEP)	ENTENTE NORD OUEST ANJOU V.B. (DEP)	3 - 0
COF003	SCO D'ANGERS VB 4 (DS DEP)	ASPTT (DS DEP)	2 - 3
COF004	ATHLETIQUE CLUB LONGUEEN (DEP)	SCO D'ANGERS VB 3 (DEP)	0 - 3
COF005	ECOURLANT (DS DEP)	LA CHRISTINA VOLLEY-BALL (DEP)	3 - 2
COF006	AS ST PIERRE ANDREZE (DEP)	VOLLEY BALL NUAILLE (DEP)	3 - 0
COF007	AS SAINT BARTHELEMY D'ANJOU VB 2 (DEP)	EXEMPT	x

ENTENTE NORD OUEST ANJOU V.B. (DEP) repêchée pour le 2^{ème} tour en raison de son classement à la 8^{ème} place sur la saison N-1.

Les autres équipes ayant perdu participeront au Challenge de l'Anjou.

2 ^{ème} tour COUPE FEMININE			
COF008	SCO D'ANGERS VB 3 (DEP)	AS SAINT BARTHELEMY D'ANJOU VB 2 (DEP)	3 - 0
COF009	ENTENTE NORD OUEST ANJOU V.B. (DEP)	ECOURLANT (DS DEP)	3 - 2
COF010	VC AUTHION (DS DEP)	AS.SP.DE ST-SYLVAIN D'ANJOU (DEP)	3 - F
COF011	ASPTT (DS DEP)	AS ST PIERRE ANDREZE (DEP)	0 - 3

Les équipes ayant perdu participeront au Challenge de l'Anjou.

AS.SP.DE ST-SYLVAIN D'ANJOU (DEP) ayant perdu par forfait, est éliminé de la compétition

Résultats Masculins

1 ^{er} tour COUPE MASCULINE			
COM001	LECLERC CHOLET VOLLEY 2 (DEP)	ENTENTE NORD OUEST ANJOU V.B. (DEP)	3 - 0
COM002	ASPTT (DS DEP)	ASLMVB (DS DEP)	3 - 2
COM003	VOLLEY-BALL CENTRE MAUGES 1 (DEP)	VOLLEY-BALL CENTRE MAUGES 2 (DEP)	3 - 0
COM004	SCO D'ANGERS VB 5 (DEP)	AS.SP.DE ST-SYLVAIN D'ANJOU 2 (DEP)	F - 3
COM005	ATHLETIQUE CLUB LONGUEEN (DEP)	VC AUTHION (DS DEP)	3 - 0
COM006	SCO D'ANGERS VB 7 (DS DEP)	SCO D'ANGERS VB 6 (DSM REG)	0 - 3
COM007	ENTENTE SPORTIVE ST-LEGEOISE 2 (DEP)	SCO D'ANGERS VB 4 (DEP)	3 - 2
COM008	USAC (DSM REG)	ECOULANT (DS DEP)	3 - 2
COM009	MURS ERIGNE (DS DEP)	EXEMPT	x

ENTENTE NORD OUEST ANJOU V.B. (DEP) repêchée pour le 2^{ème} tour en raison de son classement à la 13^{ème} place sur la saison N-1.

SCO D'ANGERS VB 5 (DEP) ayant perdu par forfait, est éliminé de la compétition

Les autres équipes ayant perdu participeront au Challenge de l'Anjou.

2 ^{ème} tour COUPE MASCULINE			
COM010	USAC (DSM REG)	ENTENTE SPORTIVE ST-LEGEOISE 2 (DEP)	3 - 2
COM011	AS.SP.DE ST-SYLVAIN D'ANJOU 2 (DEP)	ATHLETIQUE CLUB LONGUEEN (DEP)	0 - 3
COM012	MURS ERIGNE (DS DEP)	SCO D'ANGERS VB 6 (DSM REG)	0 - 3
COM013	VOLLEY-BALL CENTRE MAUGES 1 (DEP)	LECLERC CHOLET VOLLEY 2 (DEP)	0 - 3
COM014	ENTENTE NORD OUEST ANJOU V.B. (DEP)	ASPTT (DS DEP)	25/11

Les équipes ayant perdu participeront au Challenge de l'Anjou.

COUPE DE L'ANJOU

Tirage au sort du 17 novembre 2017

DATES DE COMPÉTITION : du lundi 5 décembre 2016 au dimanche 11 décembre 2016

ORGANISATION DE MATCH :

- **Le contact entre les 2 clubs se fait conjointement. Le club recevant n'est pas responsable, plus que l'autre, de la prise de contact.** Le contact doit être fait dès réception du planning des matchs et les clubs ont une semaine pour définir la date et l'heure du match, **puis effectuer les modifications au calendrier sur le site de la FFVB.** En cas de problème, contactez rapidement le comité.
- Le match se déroule le vendredi soir, le week-end ou en semaine du moment que les 2 équipes sont d'accord et que la modification au calendrier est effective sur le site de la FFVB. Le match doit se dérouler lors de la semaine imposée par le comité. En cas d'accord des 2 clubs, le match peut se déroulant avant mais **jamais après la date limite.**
- **En cas d'indisponibilité de salle du club recevant,** l'inversion du match est possible et les clubs ont une semaine pour s'entendre **puis effectuer les modifications au calendrier sur le site de la FFVB.** La rencontre doit se dérouler avant la date butoir décidée par le Comité Départemental.

Si les clubs n'arrivent pas à se mettre d'accord, le match devra se dérouler le jour et à l'horaire prévus par le comité, lors du tirage au sort.
En fonction des éléments en possession du comité (copie des échanges de mails entre les clubs, jour et horaires habituels des matchs des équipes concernées,...), le jour et l'horaire imposés pourra être modifié.
Si le match ne peut avoir lieu, les 2 équipes sont déclarées forfaits et sont éliminées de la compétition.
Dans le cas où une équipe n'aurait pas, manifestement, tout fait pour que le match ait lieu, cette dernière sera déclarée perdante par forfait. Son adversaire sera déclarée gagnante par forfait.
- **Les résultats doivent être saisis sur le site de la FFVB sous 48 h,** afin de relancer la suite de la compétition, **et la feuille de match doit parvenir au comité sous 1 semaine** (application du règlement financier en cas de non-respect).
- Pour tout complément d'information, veuillez-vous reporter au dossier et règlement disponible sur le site Internet du comité ou contactez directement le comité ou Geoffrey Brassart, responsable de la Coupe de l'Anjou au 06.83.47.51.22
- Le montant de l'indemnité d'arbitrage, arbitre fourni par le club recevant, est de 10 euros par équipe.

CHALLENGE FEMININ			
Le match se déroule chez le premier club cité			
Code match	3ème tour		
	05-12 au 11-12		
COF012	ECOULANT (DS DEP)	ASPTT (DS DEP)	
COF013	VOLLEY BALL NUAILLE (DEP)	ATHLETIQUE CLUB LONGUEEN (DEP)	
COF014	SCO D'ANGERS VB 4 (DS DEP)	VOLLEY-BALL CENTRE MAUGES 2 (DEP)	
COF015	LA CHRISTINA VOLLEY-BALL (DEP)	AS SAINT BARTHELEMY D'ANJOU VB 2 (DEP)	

Les vainqueurs accéderont au 4^{ème} tour du Challenge de l'Anjou. Les équipes vaincues sont éliminées ou repêchées selon les besoins pour le 4^{ème} tour.

COUPE FEMININE			
Le match se déroule chez le premier club cité			
Code match	3ème tour		
	05-12 au 11-12		
COF016	VC AUTHION (DS DEP)	ENTENTE NORD OUEST ANJOU V.B. (DEP)	
COF017	AS ST PIERRE ANDREZE (DEP)	SCO D'ANGERS VB 3 (DEP)	

Les vainqueurs accéderont au 4^{ème} tour de la Coupe de l'Anjou. Les équipes vaincues sont positionnées d'office en Challenge de l'Anjou ou repêchées selon les besoins pour le 4^{ème} tour.

TETES DE SERIE FEMININES 2017 (jusqu'aux demi-finales) :

- TS1 Féminine : SCO D'ANGERS VB 1 (N3)
- TS2 Féminine : SCO D'ANGERS VB 2 (PNF)
- TS3 Féminine : AS SAINT BARTHELEMY D'ANJOU VB 1 (PNF)
- TS4 Féminine : VOLLEY-BALL CENTRE MAUGES 1 (REG)

EXEMPTS FEMININS AU TIRAGE DU 3^{ème} TOUR :

- TS1: SCO D'ANGERS VB 1 (N3)
- TS2: SCO D'ANGERS VB 2 (PN)
- TS3: AS SAINT BARTHELEMY D'ANJOU VB 1 (PN)
- TS4: VOLLEY-BALL CENTRE MAUGES 1 (REG)
- 6 : LECLERC CHOLET VOLLEY (REG)

NE SOUHAITE PAS PARTICIPER :

- VOLLEY-BALL CLUB VIHIERSOIS (REG)

ELIMINE PAR FORFAIT :

- AS.SP.DE ST-SYLVAIN D'ANJOU 2 (DEP)

CHALLENGE MASCULIN			
Code match	3ème tour		
	05-12 au 11-12		
COM015	VOLLEY-BALL CENTRE MAUGES 2 (DEP)	MURS ERIGNE (DS DEP)	
COM016	SCO D'ANGERS VB 7 (DS DEP)	PERDANT COM014	
COM017	ECOULANT (DS DEP)	AS.SP.DE ST-SYLVAIN D'ANJOU 2 (DEP)	
COM018	VC AUTHION (DS DEP)	ASLMVB (DS DEP)	
COM019	SCO D'ANGERS VB 4 (DEP)	VOLLEY-BALL CENTRE MAUGES 1 (DEP)	
COM020	ENTENTE SPORTIVE ST-LEGEOISE 2 (DEP)	EXEMPT	

Les vainqueurs accéderont au 4^{ème} tour du Challenge de l'Anjou. Les équipes vaincues sont éliminées ou repêchées selon les besoins pour le 4^{ème} tour.

COUPE MASCULINE			
Le match se déroule chez le premier club cité			
Code match	3ème tour		
	05-12 au 11-12		
COM021	SCO D'ANGERS VB 6 (DSM REG)	ATHLETIQUE CLUB LONGUEEN (DEP)	
COM022	LECLERC CHOLET VOLLEY 2 (DEP)	AS SAINT BARTHELEMY D'ANJOU VB 2 (REG)	
COM023	USAC (DSM REG)	VAINQUEUR COM014	

Les vainqueurs accéderont au 4^{ème} tour de la Coupe de l'Anjou. Les équipes vaincues sont positionnées d'office en Challenge de l'Anjou ou repêchées selon les besoins pour le 4^{ème} tour.

TETES DE SERIE MASCULINES 2017 (jusqu'aux demi-finales) :

- TS1 Masculine : SCO D'ANGERS VB 1 (N2)
- TS2 Masculine : LECLERC CHOLET VOLLEY 1 (N3)
- TS3 Masculine : SCO D'ANGERS VB 2 (N3)
- TS4 Masculine : AS SAINT BARTHELEMY D'ANJOU VB 1 (PN)

EXEMPTS MASCULINS AU TIRAGE DU 2^{ème} TOUR :

- TS1: SCO D'ANGERS VB 1 (N2)
- TS2: LECLERC CHOLET VOLLEY 1 (N3)
- TS3: SCO D'ANGERS VB 2 (N3)
- TS4: AS SAINT BARTHELEMY D'ANJOU VB 1 (PN)
- 5 : SCO D'ANGERS VB 3 (PN)
- 6 : ENTENTE SPORTIVE ST-LEGEOISE 1 (REG)
- 7 : SAINT-MACAIRE VOLLEY-BALL (REG)
- 9 : AS.SP.DE ST-SYLVAIN D'ANJOU 1 (REG)

ELIMINE PAR FORFAIT :

- SCO D'ANGERS VB 5 (DEP)

COORDONNÉES COMPLÉMENTAIRES :

FILLES :

ASPTT (DS DEP) : Gabrielle COTTEZ : 06.20.45.65.30 - illitine@yahoo.fr

ECOUFLANT (DS DEP) : Christelle GRELET 06.87.30.17.57 christelle.grelet@wanadoo.fr

SCO D'ANGERS VB 4 (DS DEP) : Bruno GANASCIA : 06.72.03.30.55 - br2ganascia@outlook.fr

VC AUTHION (DS DEP) : Bénédicte BIDAULT : 06.88.74.81.50 – benebidault59@orange.fr

GARCONS :

USAC: Olivier ESNAULT : 06.32.00.60.90 - esnaulto@wanadoo.fr

ASLMVB1 : Benjamin POISSON 06.48.75.94.79 bnjmpsn@gmail.com

ASPTT (DS DEP) : Arnaud COTTEZ : 06.20.45.65.28 - supernono77@gmail.com

ECOUFLANT (DS DEP) : Frédéric HUET 06.48.67.16.41 - frederichuet44@free.fr

MURS ERIGNE (DS DEP) : Thierry RENAULT 06.07.69.14.34 - renault_thierry@yahoo.fr

SCO D'ANGERS VB 6 (DSM REG) : Mario MESQUITA : 07.71.43.54.50 –
mariomesquita@hotmail.fr

SCO D'ANGERS VB 7 (DS DEP) : Bruno GANASCIA : 06.72.03.30.55 - br2ganascia@outlook.fr

VC AUTHION (DS DEP): Florent DEBACKER: 06.13.73.79.04 – florentdebacker@hotmail.fr

COUPE DE L'ANJOU